



STOP  **P**
COVID-19

Nettoyage à sec
Nettoyage à l'eau

Objectif de ce guide sectoriel

Selon les experts, nous allons encore devoir vivre avec le coronavirus pendant longtemps. Nous devons donc continuer à prendre des mesures pour éviter autant que possible une nouvelle propagation ou recrudescence du virus. Les employeurs et les travailleurs auront un rôle important à jouer à cet égard.

Ce guide sectoriel repose avant toute chose sur un guide générique rédigé par l'Economic Risk Management Group, le SPF ETCS et la cellule stratégique du ministre de l'emploi, en collaboration avec les partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail.

Sur la base de leur expertise, ils ont développé un instrument soutenu qui contient un certain nombre d'éléments de base nécessaires et minimaux pour permettre aux travailleurs de travailler (à nouveau) en toute sécurité pendant l'après confinement, en maintenant le risque de contamination aussi bas que possible et en évitant autant que possible les contaminations.

La première partie est importante et comporte entre autres des prescriptions de sécurité et de santé pour, notamment, l'utilisation des réfectoires, des vestiaires et des autres équipements sociaux, mais aussi les contacts avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants. En cas de non-respect, des sanctions sont prévues.

Nous avons complété cet instrument générique à l'aide du contexte spécifique du secteur, sur la base d'informations mondialement disponibles. Ces recommandations pour le secteur ne peuvent être légalement imposées, considérez-les comme de bons conseils, ce qui est précieux en cette période. Profitez donc de cette source d'inspiration.

Une entreprise n'est pas l'autre. Nous vous conseillons donc d'adapter ces directives, et en particulier le volet dédié à l'entretien du textile, à votre situation spécifique. Impliquez les organes de concertation existants au sein de votre entreprise, comme le comité de prévention et de protection au travail, la délégation syndicale ou les travailleurs (à défaut de délégation syndicale). Faites également appel à l'expertise présente en interne et en externe : conseiller en prévention et services de prévention externes, surtout dans les entreprises où l'expertise interne est manquante ou limitée.

Enfin, distribuez ce guide à vos collaborateurs et attirez l'attention des tiers dessus. Ensemble, nous viendrons à bout de cette sale bête.

TABLE DES MATIÈRES

MESURES GENERALES	4
MESURES D'HYGIENE	6
DE LA MAISON AU TRAVAIL	11
À L'ARRIVÉE AU TRAVAIL	11
VESTIAIRES	11
PENDANT LE TRAVAIL/AU POSTE DE TRAVAIL	12
INSTALLATIONS SANITAIRES	13
REPOS ET PAUSES DÉJEUNER	14
RETOUR A LA MAISON	14
RÈGLES APPLICABLES AUX PERSONNES EXTERNES	15
RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AU SECTEUR	16
LIENS UTILES	18

Note : Les illustrations de ce guide sont uniquement destinées à illustrer et à clarifier les principes ou les mesures contenus dans le texte. Elles ne reflètent pas parfaitement la réalité en termes de disposition et de dimensions. Elles ne doivent pas être considérées comme un exemple obligatoire, mais peuvent servir d'inspiration.

Mesures générales

Exploitez au maximum la concertation sociale dans votre entreprise

Une concertation régulière sur les mesures (à prendre) avec les travailleurs eux-mêmes (via la participation directe), selon leurs pouvoirs respectifs : cela permettra de renforcer le soutien et le suivi des mesures.

Impliquez les experts

Faites appel à l'expertise disponible en interne et en externe, telle que le conseiller en prévention et les services externes de prévention.



Donnez des instructions claires et assurez la formation et la communication nécessaires

Informez vos travailleurs des raisons pour lesquelles il est nécessaire de se mettre ou de rester au travail en toute sécurité.

Fournissez à vos travailleurs des informations accessibles, des instructions claires et une formation appropriée sur les mesures et vérifiez que ces informations et instructions sont bien comprises et correctement suivies. Répétez régulièrement les instructions, et prêtez attention aux travailleurs qui peuvent avoir besoin d'une formation et d'instructions supplémentaires, tels que les travailleurs inexpérimentés ou les intérimaires.

Apportez en outre un soutien psychosocial à vos travailleurs et, dans ce contexte, si nécessaire, faites appel au conseiller en prévention aspects psychosociaux ou à la personne de confiance, y compris dans le cas du travail à domicile.

Accordez aussi une attention particulière aux travailleurs dont la santé est vulnérable, tels que les travailleurs souffrant de maladies chroniques (p.ex. problèmes pulmonaires et cardiaques, diabète) et les travailleurs subissant (ou ayant subi) un traitement contre le cancer.

Accordez une attention aux travailleurs qui ont continué à travailler dans des circonstances inhabituelles ou difficiles.

Fournissez des informations aux travailleurs et aux personnes externes

Ayez conscience de l'angoisse potentielle de vos collaborateurs. Apaisez-les avec un plan d'approche. Allez si possible plus loin que les mesures imposées par les autorités.

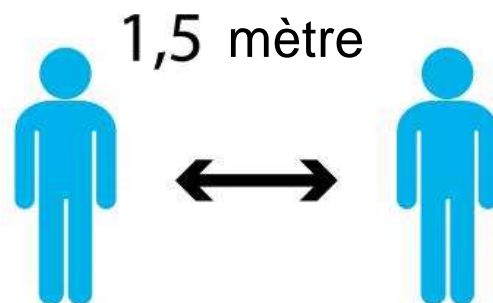
Contactez en temps utile vos travailleurs, y compris les intérimaires et les stagiaires, ainsi que les personnes externes, telles que les clients, les fournisseurs, les sous-traitants, les freelances, les visiteurs, les parents, et les autres personnes qui sont en contact avec l'entreprise pour les informer des règles en vigueur dans votre entreprise.

De nombreuses personnes auront des questions concrètes à poser: indiquez clairement à qui elles peuvent s'adresser via les panneaux d'information, intranet, le site web, ...

Indiquez également les coordonnées des personnes de référence utiles du service de prévention interne ou externe, telles que le médecin du travail, la personne de confiance, le conseiller en prévention, le conseiller en prévention aspects psychosociaux, ... et un éventuel point de contact pour les questions liées au coronavirus.

Appliquez au maximum les règles de 'distanciation sociale'

Garder ses distances, c'est-à-dire éviter tout contact avec d'autres personnes à moins de 1,5 mètre, reste le meilleur moyen de limiter la propagation du COVID-19. Il faut donc garantir une distance de 1,5 mètre autant que possible et interdire les rassemblements. Si l'organisation du travail ne le permet pas malgré d'autres mesures supplémentaires, essayez de vous rapprocher le plus possible de la marge de 1,5 mètre. Utilisez des marquages, des rubans ou des barrières physiques pour délimiter des zones ou des lieux ou marquez au sol la distance à respecter. Ces principes s'appliquent à tous les lieux de l'entreprise et à tous les autres aspects du travail.



Hygiène des mains (et hygiène respiratoire)

- ✓ Lavez-vous les mains régulièrement, avec de l'eau et du savon liquide, de manière correcte (même si vous portez des gants).
- ✓ Prévoyez des moyens pour se laver les mains (de préférence avec de l'eau et du savon liquide) et les sécher (lingettes en papier, pas de serviettes, pas de sèche-mains électrique) et/ou les désinfecter. Prévoyez des gels pour les mains ou des désinfectants appropriés dans les endroits où il n'est pas possible de se laver les mains, de préférence dans des distributeurs qui ne doivent pas être touchés.
- ✓ Vérifiez quels produits entrent en ligne de compte comme savon, gel pour les mains (hydro-alcoolique) ou désinfectant appropriés : tous les produits ne sont pas conformes ou appropriés; en cas de doute, contactez votre médecin du travail ou votre hygiéniste du travail.
- ✓ Imprimez les instructions ci-dessous et affichez-les dans des endroits stratégiques : réfectoire, toilettes, vestiaires, près des distributeurs, etc.

COMMENT SE DÉSINFECTER LES MAINS avec une solution hydroalcoolique ?



20 à 30 sec



COMMENT SE LAVER LES MAINS avec du savon et de l'eau ?



40 à 60 sec



- ✓ Évitez tout contact avec des objets ou des surfaces utilisés ou touchés par d'autres personnes et lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement après tout contact avec des surfaces et des emballages touchés par de nombreuses personnes.
- ✓ Fournissez des lingettes en papier.
- ✓ Sensibilisez les travailleurs à l'hygiène des mains et à la nécessité de tousser ou d'éternuer dans un mouchoir ou le coude, par exemple au moyen d'affiches, et jetez immédiatement les mouchoirs utilisés.



- ✓ Si nécessaire, utilisez des équipements de protection tel que des gants (jetables) et soyez prudent lorsque vous les mettez, les enlevez et les jetez.
- ✓ Fournissez des conteneurs appropriés pour la collecte des matériaux (déchets) utilisés pour les besoins de l'hygiène individuelle et collective, tels que les mouchoirs et les chiffons de nettoyage jetables (et les équipements de protection utilisés).



Nettoyage des lieux de travail, des équipements de travail et des équipements sociaux

- ✓ Veillez au bon nettoyage du lieu de travail et des postes de travail, et assurez le nettoyage entre les périodes de travail.
- ✓ Nettoyez les équipements de travail (poignées) après utilisation, et en tout cas avant utilisation par quelqu'un d'autre.
- ✓ Accordez une attention particulière aux distributeurs automatiques, y compris dans les zones de repos et de pause déjeuner.
- ✓ Faites également attention aux poignées de porte, aux mains courantes, aux interrupteurs d'éclairage, aux poignées des armoires et des tiroirs, aux robinets des lavabos, aux boutons de commande des appareils et des machines, ... ou examinez les possibilités d'ouvrir les portes, les armoires ... sans contact ou avec le coude.
- ✓ Faites également attention à l'hygiène des claviers et des souris d'ordinateur.
- ✓ Portez une attention particulière aux équipements de protection appropriés, aux produits de nettoyage et aux instructions destinées aux travailleurs chargés du nettoyage.
- ✓ N'oubliez pas, après le nettoyage, de tout désinfecter.

Ventilation et aération

- ✓ Assurez une ventilation régulière et suffisante des lieux de travail et des équipements sociaux, soit par ventilation naturelle, soit par ventilation mécanique.
- ✓ Veillez au bon entretien des systèmes de ventilation et/ou d'aération, et vérifiez si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour les systèmes dans lesquels l'air circule.
- ✓ **N'utilisez pas de ventilateurs individuels susceptibles de propager le virus.**



Équipements de protection collective et équipements de protection individuelle

- ✓ Les équipements de protection collective ont la priorité sur les équipements de protection individuelle.
- ✓ Peuvent être considérés comme des équipements de protection collective : l'installation de cloisons, des rubans tendus, l'application de marquages, ...
- ✓ Peuvent être considérés comme des équipements de protection individuelle : des vêtements de protection tels que tabliers, lunettes de protection, gants, masques de protection respiratoire, ...
- ✓ Mettez suffisamment de gants à disposition, afin de pouvoir les remplacer plusieurs fois par jour.



Masques bucaux

- ✓ Lorsque vous utilisez des masques bucaux, prenez en compte les mesures générales établies par le Centre de crise et incluez-les dans la détermination des mesures dans l'entreprise résultant de l'analyse des risques.
- ✓ Dans les situations où le 1,5 mètre ne peut être respecté et après épuisement des mesures d'organisation et des équipements de protection collective, le port de masques bucaux peut certainement être une mesure complémentaire, en association avec d'autres mesures de prévention et dans le respect de la hiérarchie de la prévention. De plus, pour être efficaces, ces masques doivent être portés et enlevés correctement.

- ✓ Les masques buccaux forment une barrière physique contre les éclaboussures ou les grosses gouttelettes. Ils captent les particules ou les fluides corporels émis par le porteur. Ils ont ainsi un rôle à jouer dans la prévention des expositions. Ces types de masques ne sont pas des équipements de protection individuelle. Ils ne protègent pas le porteur contre l'inhalation de petites particules ou de gouttelettes de virus. Ils ne s'adaptent généralement pas parfaitement au visage et le matériau ne filtre pas les petites particules.



- ✓ Les équipements de protection individuelle adéquats protègent ceux qui les portent. Toutefois, **Ils sont réservés aux travailleurs qui courent des risques en raison de la nature de leur travail, comme les soins aux patients ou le travail avec des agents biologiques ou chimiques.** Dans ce cas, il s'agira de masques de protection respiratoire, tels que les FFP2 et FFP3, qui protègent le porteur contre un ou plusieurs risques pour la santé ou la sécurité du travailleur. Les équipements de protection individuelle sont soumis à des normes strictes avec des degrés de protection et nécessitent une analyse des risques, des informations et une formation de l'utilisateur. Les masques FFP2 et FFP3 ne sont pas exigés pour travailler dans une blanchisserie ou nettoyage à sec.
- ✓ Utilisation correcte d'un masque buccal :
 - Avant de mettre le masque, lavez-vous les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique.
 - Recouvrez la bouche et le nez avec le masque, et veillez à ce que le masque soit au plus près de votre visage.
 - Evitez de toucher le masque une fois que vous le portez. Si vous le touchez, lavez-vous les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique.
 - Remplacez le masque s'il est humide.
 - Limitez la réutilisation des masques jetables.
 - Pour enlever le masque, ne touchez pas la partie avant, mais enlevez-le par l'arrière. Jetez-le immédiatement dans une poubelle fermée. Lavez-vous les mains à l'eau et au savon, ou avec une solution hydroalcoolique.

De la maison au travail

Communiquez les conseils et les instructions suivants à vos collaborateurs

- ✓ Celui ou celle qui se sent malade reste à la maison et informe l'employeur selon les règles applicables dans l'entreprise.
- ✓ Lavez-vous les mains avant de quitter votre domicile.

Transports

- ✓ Si vous venez au travail à vélo, en trottinette électrique ou à pied, gardez une distance suffisante ; de préférence, n'utilisez pas de vélos partagés, de trottinettes électriques partagées, etc.
- ✓ Ceux qui ne viennent pas seuls en voiture respectent une distance minimale de 1,5 mètre entre chaque personne pendant le transport. Le nombre de personnes pouvant être transportées varie donc selon le type de véhicule.
- ✓ Ceux qui arrivent par les transports en commun (train, tram, bus) suivent les instructions des sociétés de transport.

À l'arrivée au travail

- ✓ Ceux qui se sentent malades rentrent chez eux : appliquez la procédure en cas de maladie: <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-employeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du>
- ✓ Examinez les possibilités de répartir le travail dans le temps au cours d'une journée calendrier, p.ex. possibilités de commencer le travail plus tôt et également plus tard dans la journée : cela a automatiquement un impact sur le nombre de personnes présentes.
- ✓ Pas de salutations impliquant un contact : il existe de nombreuses alternatives à une poignée de main ou à un baiser.
- ✓ À l'arrivée : lavage des mains avec du savon (liquide) et conformément aux consignes d'hygiène (voir aussi les mesures d'hygiène) ; affiches comme outil de sensibilisation.

Vestiaires

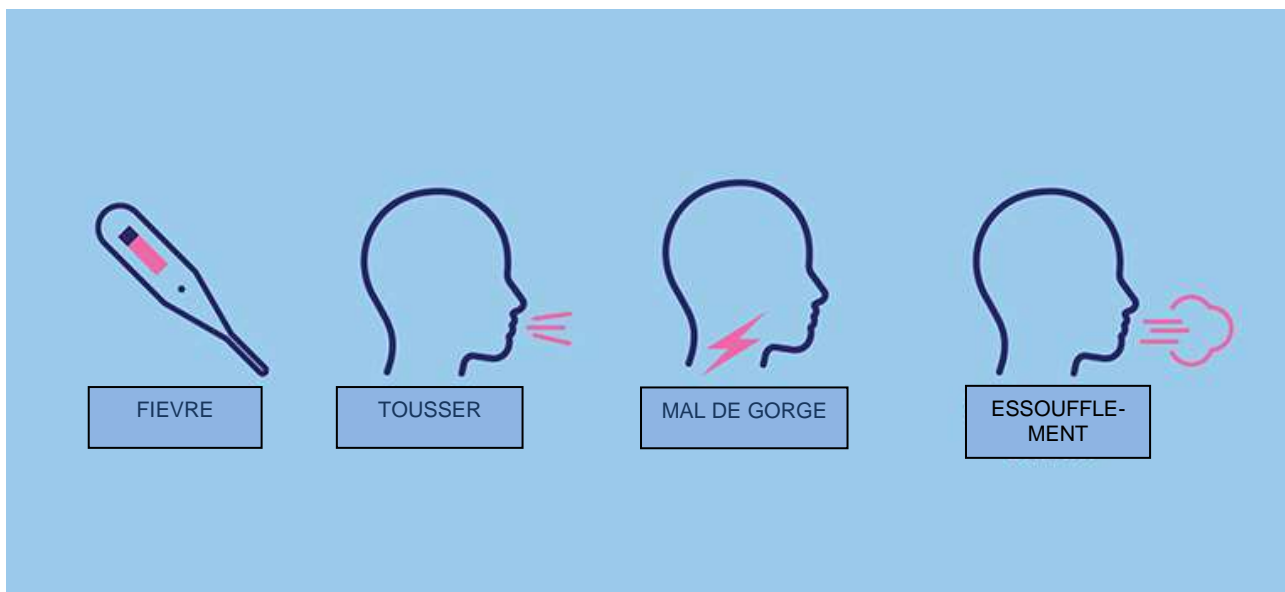
- ✓ Respectez la distanciation sociale, même lorsque vous entrez et sortez de la pièce.
- ✓ Limitez le nombre de personnes présentes en même temps dans les vestiaires.
- ✓ Assurez l'aération et le nettoyage réguliers des vestiaires, et dans tous les cas entre les périodes de travail et à la fin ou au début de chaque journée de travail.
- ✓ Lavez-vous les mains avant et après l'utilisation du vestiaire.

Organisation du travail et distanciation sociale

- ✓ Organisez le travail afin que la distanciation sociale soit respectée dans toute la mesure du possible pour les personnes présentes au travail.
- ✓ Créez une distance suffisante entre les postes de travail ; si cela n'est pas possible, organisez la disposition du poste de manière à maintenir une distance suffisante, par exemple réorganisez les postes de travail ou travaillez dos à dos ...
- ✓ S'il n'est néanmoins pas possible de garder une distance suffisante par rapport aux autres personnes : utilisez tout d'abord des équipements de protection collective tels que des écrans pour compartimenter les lieux de travail, et/ou des mesures organisationnelles, par exemple l'étalement des heures de travail et des pauses, des horaires flexibles, le travail en équipe, l'adaptation de la séquence des tâches, ...
- ✓ Limitez autant que possible le nombre de travailleurs travaillant dans une même pièce en même temps (en assurant le travail à domicile, en adaptant les pauses, etc.) et limitez autant que possible le temps pendant lequel les travailleurs travaillent ou sont présents dans une même pièce en même temps, y compris dans les salles d'impression, les archives, etc. et gardez une distance suffisante pendant l'attente.
- ✓ N'allez pas dans des pièces où vous ne devez pas être présents ou vous n'avez pas de travail à faire.
- ✓ Veillez à une bonne hygiène des équipements de travail (outils, smartphones, claviers, ...) : travaillez autant que possible avec vos propres équipements de travail, et nettoyez-les régulièrement (surtout lorsqu'ils sont utilisés par un autre travailleur).
- ✓ Aérez l'atelier de travail quatre fois par jour pendant 10 minutes.



Que faire si un travailleur tombe malade ?



- ✓ Voir les instructions sur le site web du SPF ETCS:
<https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-employeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du>
- ✓ Fournissez aux travailleurs des informations précises sur les procédures applicables dans l'entreprise en cas de maladie.

Installations sanitaires

- ✓ Lavez-vous les mains avant et après l'utilisation des toilettes.
- ✓ Fournissez des lingettes en papier pour se sécher les mains ; évitez l'utilisation de sèche-mains électriques ou de serviettes.
- ✓ Fournissez du savon liquide, de préférence dans des distributeurs qui ne doivent pas être touchés.
- ✓ Prévoyez un nettoyage approfondi et une aération à intervalles réguliers.



Repos et pauses déjeuner

- ✓ Lavez-vous les mains avant et après la pause/le déjeuner.
- ✓ Étalez les pauses et les heures de déjeuner de manière à ce qu'elles ne coïncident pas, et limitez le nombre de personnes présentes simultanément aux distributeurs automatiques et dans les salles de déjeuner ou de pause.
- ✓ Déterminez le nombre maximum de personnes pouvant être présentes dans les salles de repos ou les salles de déjeuner.
- ✓ Limitez votre temps dans les salles ou les lieux où des groupes de personnes sont présents.
- ✓ Organisez les places assises dans les espaces sociaux et le restaurant afin de pouvoir respecter la distanciation sociale.
- ✓ Fournissez des gels pour les mains appropriés, par exemple en libre-service ou à proximité des distributeurs automatiques.
- ✓ Accordez une attention particulière à l'hygiène dans les zones de repos et de pause déjeuner, p.ex. pour les distributeurs automatiques à utilisation fréquente en très peu de temps.
- ✓ Ces règles s'appliquent également aux zones fumeurs ou aux fumeurs.



Retour à la maison

- ✓ Lavez-vous les mains avant de partir.
- ✓ Étalez au maximum les heures de départ.
- ✓ A l'arrivée à la maison : se laver les mains.

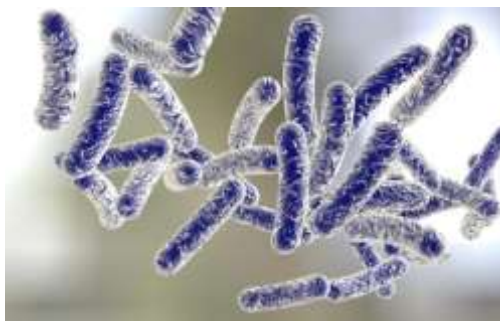
Règles applicables aux personnes externes

- ✓ Limitez le nombre de personnes externes à ce qui est nécessaire.
- ✓ Affichez les règles applicables aux personnes externes à l'endroit où ils entrent dans l'entreprise et, si possible, informez-les à l'avance ; les personnes externes doivent toujours suivre les instructions de l'entreprise.
- ✓ Étalez les visites de manière à ce qu'il n'y ait pas trop de personnes externes présentes en même temps ; prenez des rendez-vous pour les visites à l'avance.
- ✓ Recevez les personnes externes si possible dans une salle séparée et limitez le nombre de personnels présents.
- ✓ Les fournisseurs effectuent leurs livraisons avec le moins de contact physique possible avec d'autres personnes (chargement et déchargement fait entièrement par le fournisseur ou entièrement par le destinataire).
- ✓ Il est préférable de planifier les livraisons de manière étalée afin de ne pas avoir trop de personnes externes présents en même temps.
- ✓ Les travailleurs intérimaires doivent utiliser les mêmes méthodes de travail et recevoir les mêmes instructions que les propres travailleurs de l'entreprise ; ils doivent également être traités de la même manière (p.ex. en ce qui concerne les équipements de protection).



Reprise des activités après la fermeture

- ✓ L'eau stagnante constitue un facteur de risque majeur pour la prolifération de la bactérie Legionella, qui, à l'instar du coronavirus, peut causer une affection pulmonaire potentiellement fatale, surtout chez les personnes immunodéprimées.
- ✓ Gardez donc cela à l'esprit lorsque vous remettez votre installation sanitaire en service. Il est possible qu'elle renferme une concentration accrue de légionelles.
- ✓ Rincez soigneusement les circuits d'eau froide (au moins toute la capacité des conduites).
- ✓ Rincez soigneusement les circuits d'eau chaude (minimum 60°C, plus la température est élevée, mieux c'est).
- ✓ Evitez la formation d'aérosols. Enlevez les pulvérisateurs, etc. avant le rinçage. Evacuez l'eau à l'aide d'un tuyau.
- ✓ Si la formation d'aérosols est inévitable, portez un masque buccal.
- ✓ Faites prélever un échantillon par un laboratoire agréé.



Collecte et restitution du linge

- ✓ Convenez avec chaque client du moment auquel le linge peut être enlevé, et où, sans qu'un contact ne soit nécessaire entre le client et le chauffeur.
- ✓ Le chauffeur n'entre pas chez le client pour bavarder, même s'il l'a fait pendant des années.
- ✓ Prévoyez les EPI nécessaires pour les chauffeurs et les travailleurs de la zone sale (masque buccal, gants jetables, vêtements de protection, gel de désinfection).
- ✓ Prévoyez chaque jour une tenue propre.
- ✓ Le chauffeur dépose de préférence le linge propre devant la porte du client, ou dans un endroit sûr. Le chauffeur avertit le client en sonnant à la porte ou en envoyant un sms.

L'espace commercial

- ✓ Afficher à l'extérieur du magasin les règles devant être respectées par les clients.
- ✓ Maximum 1 client par 10 mètres carrés de surface accessible (donc hors comptoir et rayons).
- ✓ Appliquez des marquages au sol pour indiquer la distance de 1,5 mètre entre les clients, au niveau du comptoir également.
- ✓ Déplacez éventuellement des rayons, des bacs à fleurs, etc. afin de faciliter le passage en respectant la distance de 1,5 mètre.
- ✓ Appliquez idéalement un autocollant au sol à l'extérieur, devant votre porte d'entrée, précisant aux clients qu'ils ne peuvent bloquer la porte d'entrée.
- ✓ Mettez des produits d'hygiène des mains à la disposition des clients.
- ✓ Réorganisez le comptoir de sorte que la distance de 1,5 mètre entre le collaborateur et les clients soit garantie.
- ✓ Désinfectez en permanence le comptoir.



Contact avec les clients

- ✓ Essayez autant que possible de convenir d'heures d'enlèvement.
- ✓ Évaluez la possibilité de prévoir des rayons sur lesquels les clients peuvent prendre eux-mêmes leur linge propre. Cette mesure requiert évidemment un minimum de confiance.
- ✓ Encouragez le paiement sans contact.

Liens utiles

www.care4quality.be = best practices dans l'entretien du textile

www.info-coronavirus.be

www.centredecrise.be

www.coronaviruscovid19.be

www.emploi.belgique.be

Vous trouverez d'autres liens utiles sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.